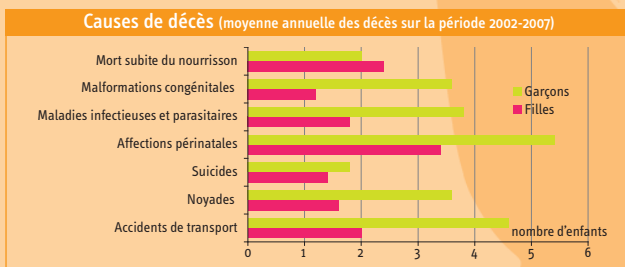


Obésité

En Polynésie française, en 2003, dans la population d'élèves scolarisés sur la zone urbaine de Tahiti et âgés de 3 à 15 ans, 11 % sont obèses. En métropole, en 2000, ils sont 2,4 % (âgés de 2 à 17 ans).

Causes de décès

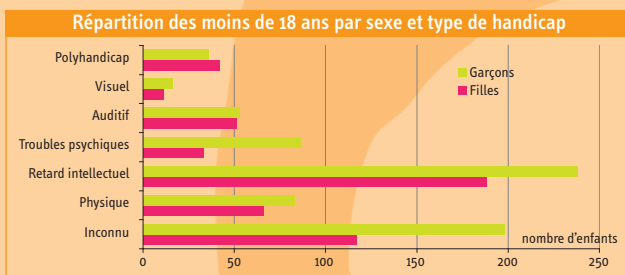
Les décès de mineurs représentent moins de 6 % des décès enregistrés en 2007. Les premières causes de mortalité prématurée sont les affections périnatales pour les moins de 1 an et les accidents de la circulation pour les 14-17 ans.



Unité : nombre • Source : Direction de la Santé

Handicaps : 1 200 mineurs pris en charge

Fin 2008, un peu plus de 1 200 enfants mineurs handicapés sont pris en charge en Polynésie française, la moitié ont entre 10 et 14 ans. Les deux tiers résident aux îles du Vent.



Unité : nombre • Source : Direction de la Santé

Convention internationale des droits de l'enfant (CIDE)

Adoptée à l'unanimité par l'ONU en 1989, la convention engage juridiquement la responsabilité des États, qui l'ont ratifiée, à faire respecter les droits spécifiques de l'enfant. La CIDE garantit notamment les droits de l'enfant en matière d'identité, d'éducation, de santé, de famille, de protection contre toute forme d'exploitation ou de violence. Les enfants sont les premiers touchés par l'action ou l'inaction des gouvernements dans ces domaines qui sont fondamentaux pour leur développement.

La CIDE définit l'enfant comme tout individu de moins de 18 ans, membre d'une famille ou d'une communauté.

Aujourd'hui, dans le monde

- Santé :** 1 enfant sur 4 souffre de malnutrition (546 millions d'enfants) ;
1 enfant sur 5 n'a pas accès à l'eau potable (437 millions d'enfants) ;
chaque minute en moyenne, 20 enfants de moins de 5 ans meurent de malnutrition ou de maladies qui pourraient être évitées (9 millions d'enfants par an).
- Éducation :** 93 millions d'enfants ne sont pas scolarisés, 60 % sont des filles ;
1 enfant sur 5 inscrit à l'école primaire ne termine pas ses études (138 millions d'enfants).
- Protection :** 1 enfant sur 6 âgé de 5 à 14 ans travaille (158 millions d'enfants) ;
14 millions d'adolescentes accouchent chaque année ;
60 millions de femmes se marient avant d'avoir 18 ans ;
chaque année, 275 millions d'enfants subissent un rapport sexuel imposé ou d'autres formes de violence sexuelle ou physique dans le cadre familial : 2 victimes sur 3 sont des filles.
- Identité :** chaque année, 51 millions de naissances ne sont pas enregistrées, ces enfants n'ont pas d'existence officielle, ne peuvent donc aller à l'école ou accéder aux services publics de santé.

Source : ONU

Directeur de la publication : Jean-Marie Savio • Délégation à la Famille et à la Condition féminine
Rédactrice en chef : Patricia Anneville • Institut de la Statistique de la Polynésie française
Pré-press : Scoop • Impression : STPMultipress • Illustration de couverture : wake up !

Retrouvez toutes les informations sur www.ispf.pf

Délégation à la Famille et à la Condition féminine

BP 2 551 - 98713 Papeete - Tahiti • Tél. : (689) 47 83 78 • www.solidarite.gouv.pf

Définition

La population des moins de 18 ans comprend les personnes ayant atteint 17 ans ou moins au 31/12 de l'année du recensement. La classe des moins de 1 an est donc incomplète.

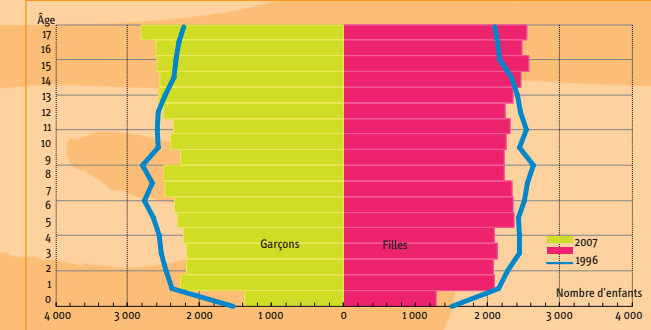
La population des enfants de moins de 18 ans comprend les enfants naturels, les enfants rattachés (enfants faa'amu et enfants de moins de 14 ans, isolés dans le ménage, mais rattachés statistiquement à un noyau familial) ainsi que les enfants isolés, âgés de 15 à 17 ans, vivant dans une famille élargie.

Suivant cette définition, les enfants constituent 99 % de la population des moins de 18 ans, les 1 % restants se sont déclarés comme parents ou conjoints vivant sous le même toit.

Un tiers de la population totale a moins de 18 ans

En 2007, la population des jeunes de moins de 18 ans compte 83 000 personnes. Leur part baisse dans la population totale, 32 % en 2007, contre 40 % en 1996. Toutefois, cette proportion demeure importante, elle est équivalente à celle de la France des années 60, à la suite du baby boom. La répartition par âge est inégale : les classes les plus jeunes répercutent la diminution des naissances constatée depuis la fin des années 90. Les 14-17 ans, nés dans la première moitié des années 90 où le nombre annuel de naissances dépassait les 5 000 naissances, sont plus nombreux en 2007. Les filles sont un peu moins nombreuses que les garçons (49 %). Parmi les moins de 18 ans qui résident en Polynésie française, en 2007 comme en 1996, 7 % sont nés en métropole, dans d'autres collectivités et départements d'outre-mer ou à l'étranger.

Structure par âge de la population des moins de 18 ans en 2007

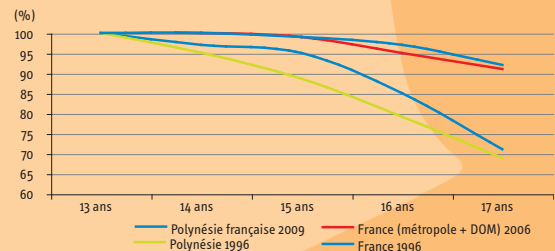


Unité : nombre • Sources : INSEE - ISPF (recensements de la population 1996-2007)



En Polynésie française, à la rentrée 2009*, dans la population en âge de scolarisation obligatoire (5 à 16 ans), les classes d'âge de 5 à 13 ans sont scolarisées à 100 %. Sur les classes d'âge de 14 à 17 ans, l'allongement de la scolarité jusqu'à 16 ans, à partir de 1994, a favorisé la poursuite d'études : la proportion de jeunes de 15 à 17 ans scolarisés est passée de 79 % à 89 % en dix ans avec un doublement des effectifs scolarisés en lycée. Les taux de scolarisation demeurent cependant inférieurs aux taux métropolitains. Les difficultés d'orientation, les naissances plus nombreuses sur ces classes d'âge, le coût de l'offre de formation, en particulier sur les filières professionnelles très onéreuses, sont des éléments de réponse à cette situation.

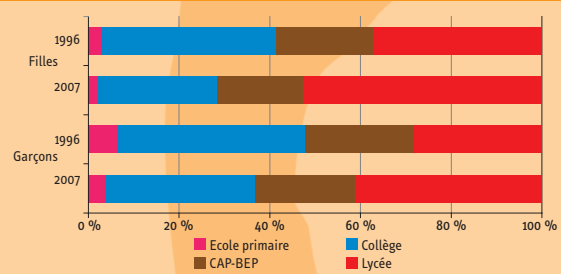
Taux de scolarisation* des 13-17 ans



Unité : pourcentage • Source : ISPF

* Les taux de scolarisation sont estimés à partir des effectifs comptabilisés à la rentrée scolaire et ne prennent pas en compte les phénomènes de déscolarisation ou taux d'absentéisme observés en cours d'année.

Niveau d'études des 15-17 ans scolarisés



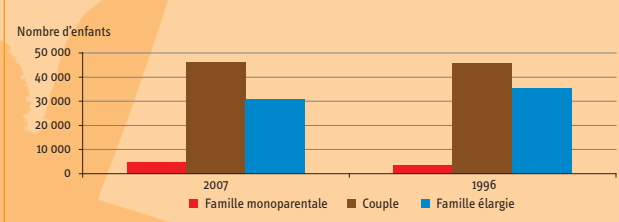
Unité : pourcentage • Sources : INSEE - ISPF (recensements de la population 1996-2007)

Un mineur sur trois vit dans une famille élargie

Entre 1996 et 2007, la part des mineurs vivant dans une famille où les parents sont en couple a progressé, passant de 54 à 56 %. En forte augmentation, la proportion des enfants mineurs vivant dans une famille monoparentale est de 6 %. Cependant, 38 % des mineurs vivent encore dans une famille élargie contre 42 % en 1996. Avec 2,5 enfants par ménage, les familles élargies ont le nombre moyen d'enfants mineurs le plus élevé.

Un ménage sur quatre ayant des enfants mineurs a quatre enfants ou plus. En métropole, un ménage sur quarante seulement est dans ce cas de figure.

Répartition des enfants mineurs selon le type de ménage

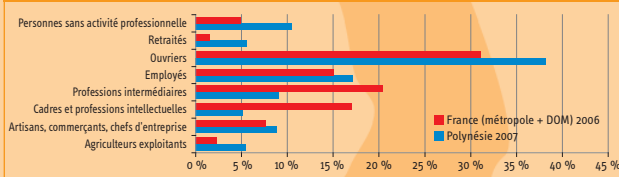


Unité : nombre • Sources : INSEE - ISPF (recensements de la population 1996-2007)

Quatre enfants sur dix de moins de 18 ans vivent dans un ménage ouvrier

Plus de la moitié des enfants vivent dans les familles dont le chef de ménage est employé ou ouvrier. Un sur six vit dans une famille de retraité ou sans activité professionnelle contre moins d'un sur dix en métropole. Un enfant sur quatre vit avec un parent cadre ou profession intermédiaire ; en métropole, ils sont près d'un sur deux.

Répartition des mineurs selon la catégorie socioprofessionnelle du chef de ménage

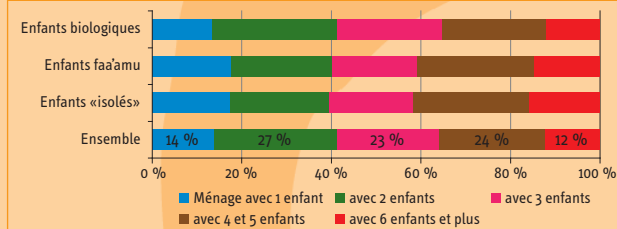


Unité : pourcentage • Sources : INSEE - ISPF (recensements de la population 2006-2007)

Un enfant mineur sur trois vit dans des fratries de quatre enfants ou plus

Un quart des enfants mineurs vit dans des fratries de quatre ou cinq enfants et 12 % dans des fratries de 6 enfants ou plus. Ces familles nombreuses sont celles qui recueillent le plus d'enfants faa'amumu et qui accueillent le plus d'enfants vivant « isolés » sans leurs parents biologiques.

Taille des fratries par ménage selon le statut de l'enfant

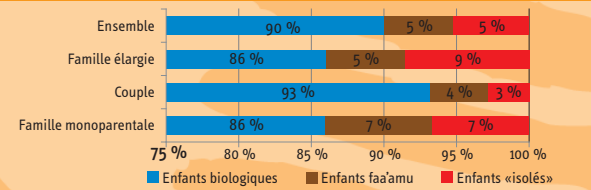


Unité : pourcentage • Sources : INSEE - ISPF (recensement de la population 2007)

Un mineur sur dix vit sans ses parents biologiques

En 2007, 8 000 enfants de moins de 18 ans vivent sans leurs parents biologiques, soit 10 % de la population des mineurs. Cette proportion est deux fois moins importante chez les couples que chez les familles monoparentales ou élargies : 7 % contre 14 %. Les enfants faa'amumu représentent 48 % de cette population d'enfants hors famille biologique. L'autre part restante est constituée d'enfants pris en charge par une famille d'accueil pour des motifs relatifs à l'éducation, la santé ou le soutien économique ; les familles élargies prennent en charge les deux tiers de ces enfants.

Répartition des enfants selon leur statut et le type de famille

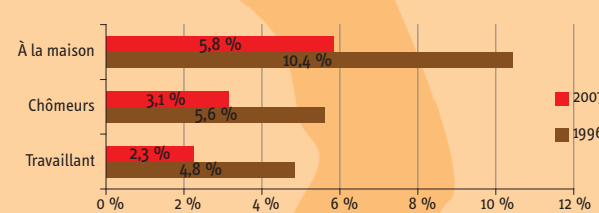


Unité : pourcentage • Sources : INSEE - ISPF (recensement de la population 2007)

Un jeune âgé de 15-17 ans sur dix est sorti du système scolaire

En 2007, la population des jeunes de 15 à 17 ans est de 15 610 personnes, elle a progressé de 23 % depuis 1996. 6 % d'entre eux vivent en couple ; ce sont très majoritairement des jeunes femmes (70 %). Avec la scolarisation obligatoire jusqu'à 16 ans, initiée en 1994, la proportion de jeunes sortis du système scolaire a diminué de 34 % pour atteindre 1 800 personnes en 2007. La moitié travaille ou recherche un emploi. Le niveau scolaire a progressé ; plus du tiers ont un niveau CAP-BEP ou lycée contre 14 % en 1996. Ces jeunes sortis du système scolaire sont, pour les deux tiers, des garçons.

Évolution de la part des jeunes de 15 à 17 ans actifs ou à la maison (%)

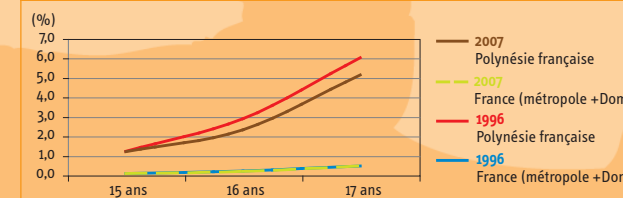


Unité : pourcentage • Sources : INSEE - ISPF (recensements de la population 1996-2007)

La fécondité chez les très jeunes femmes demeure très élevée

Chaque année, depuis dix ans, les jeunes femmes âgées de 15 à 17 ans donnent naissance à 200 enfants. Si le nombre de grossesses précoces est stable, la population des jeunes femmes est plus importante en 2007 ; le taux de fécondité est donc un peu plus faible.

Taux de fécondité par âge des 15 à 17 ans



Unité : nombre de naissances pour 100 femmes • Sources : INSEE - ISPF (recensements de la population 1996-2007)